

Conseil d'Arrondissement du 28 janvier 2025

**Vœu présenté par Valentin Guenanen, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale, pour l'Accélération de la Mise en Accessibilité des Stations des Lignes 13, 4 et 6**

**Considérant**

- Que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux services publics de transport d'être accessibles à tous les usagers, quelle que soit leur situation de mobilité, et que cet objectif, prévu pour 2015, est encore loin d'être atteint ;
- Que les lignes 13, 4 et 6, qui traversent ou desservent le 14e arrondissement, sont des axes de mobilité essentiels, mais restent en grande partie inaccessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), aux parents avec poussettes et aux personnes âgées, limitant leur liberté de déplacement ;
- Que les stations **Gaité, Plaisance et Pernety** (ligne 13), **Alésia** et **Mouton-Duvernet** (ligne 4), ainsi que **Saint-Jacques** et **Glacière** (ligne 6) jouent un rôle stratégique pour les mobilités quotidiennes des habitants du 14e, leur inaccessibilité créant une rupture d'égalité entre les citoyens ;
- Que l'absence de mobilité inclusive constitue une entrave directe au droit fondamental de se déplacer librement, accentuant les inégalités et l'isolement des publics les plus vulnérables ;
- Que la modernisation et le réaménagement des stations de métro doivent impérativement intégrer la question de l'accessibilité pour garantir une mobilité pour toutes et tous, sans exclusion ;
- Que la politique consistant à ne pas rendre accessible des stations quand la majorité des stations de la ligne ne peuvent l'être pour des raisons techniques, comme cela été le cas Gare d'Austerlitz, n'est pas justifiée ;
- Que la Région Île-de-France et le gouvernement doivent assumer leurs responsabilités en matière de mobilité inclusive, notamment en rattrapant le retard pris dans la mise en conformité du réseau métropolitain ;
- Que le budget Accessibilité de la Région pour 2023 était de 50M€ et que seule la moitié a été utilisée ;
- Que la transition écologique ne peut être pleinement réussie que si elle garantit des mobilités accessibles et inclusives, permettant à chacun de participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle.
- Les nombreux amendements et vœux déposés par les élu.e.s de gauche, socialistes et écologistes au Ca d'IDFM,

**Sur proposition de Valentin Guenanen, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale le Conseil d'arrondissement demande :**

**Que l'accessibilité des stations des lignes 13, 4 et 6 devienne une priorité absolue dans tous les projets de réaménagement du réseau métropolitain, pour assurer une mobilité réellement inclusive et équitable ;**

**Que le gouvernement et la Région Île-de-France augmentent significativement les financements alloués à la mise en accessibilité des transports publics**, en fixant des objectifs ambitieux et contraignants ;

**Qu'un calendrier clair et transparent soit élaboré par Île-de-France Mobilités en concertation avec les Conseil de Quartier et les élus du 14<sup>e</sup> arrondissement**, précisant les dates de mise en conformité des stations Gaité, Plaisance, Pernety, Alésia, Mouton-Duvernet, Saint-Jacques et Glacière, en les intégrant parmi les priorités immédiates pour garantir des mobilités accessibles dans le 14<sup>e</sup> arrondissement ;

**Que des mesures transitoires soient mises en œuvre sans délai**, incluant notamment :

- Le renforcement des dispositifs d'assistance aux personnes à mobilité réduite dans les stations concernées.
- Une meilleure signalisation pour orienter les usagers vers des itinéraires de mobilité alternative accessibles.

**Que l'accessibilité soit systématiquement intégrée à tout projet de réaménagement ou de modernisation des infrastructures de transport**, afin de garantir des mobilités durables et inclusives pour tous les publics.

**Le Conseil d'arrondissement rappelle :**

- Que garantir l'accessibilité des transports publics est une condition essentielle pour promouvoir des mobilités inclusives et équitables, et que tout retard supplémentaire prive des milliers d'usagers de leur droit fondamental à se déplacer librement.
- Que le développement des mobilités collectives et durables ne peut se faire au détriment des publics les plus vulnérables, mais doit, au contraire, viser à leur pleine intégration.
- Que les efforts pour rendre les transports publics accessibles contribuent à construire une société plus juste et solidaire, où chacun peut bénéficier des mobilités nécessaires à son inclusion sociale, économique et culturelle.